



11/2021

Fièvre aphteuse (FA)

Maladie virale hautement contagieuse aiguë des artiodactyles. Elle est caractérisée par des aphtes et des érosions au niveau des muqueuses buccales et nasales, de même que sur le bourrelet coronaire et dans l'espace interdigité.

1 Espèces touchées

Bovins, porcs, moutons, chèvres et tous les autres artiodactyles.

2 Agent infectieux

Famille des Picornaviridés, genre *Aphthovirus*, virus à ARN non enveloppé. Sept sérotypes : O, A, C, Asia1, SAT1, SAT2, SAT3 ainsi que de nombreux sous-types. La virulence est variable. Pas d'immunité croisée entre les différents sérotypes. Le virus de la FA est très tenace par rapport au froid, à l'humidité et à une forte concentration en sel. Le virus reste infectieux pendant des mois dans le lait cru, les produits laitiers insuffisamment chauffés, la viande congelée et les salaisons (porc). Dans la saleté des écuries, dans le fumier et le purin, il survit jusqu'à deux semaines en été et jusqu'à trois mois en hiver. Une inactivation rapide se produit à un pH < 6,5 ou > 10 et à des températures > 50°C.

3 Clinique/Pathologie

La fièvre aphteuse est une maladie virale fébrile dont les symptômes varient selon l'espèce animale. La période d'incubation varie entre 1 et 5 jours. La morbidité peut atteindre 100 % (bovins), la mortalité est faible et concerne principalement les jeunes animaux.

Bovins : fièvre, baisse de la production laitière, inappétence, apathie. Quelques heures plus tard, formation d'aphtes au niveau du mufle, des muqueuses buccales, de la langue, des onglons (bourrelet coronaire, espace interdigité) et sur les trayons. Salivation abondante, troubles de la mastication et bruits de mastication typiques. Les lésions des onglons entraînent des boiteries aiguës et un trotinement ou forcent l'animal à rester couché de manière prolongée. Dans certains cas, on observe un décollement des onglons. Des complications apparaissent si les aphtes se forment dans la panse ou, chez les jeunes animaux, si le muscle cardiaque est touché. Les aphtes éclatent au bout d'un à trois jours puis guérissent rapidement. Si aucune complication n'intervient, les animaux guérissent assez rapidement.

Porcs : le porc est un excréteur potentiel du virus. Les symptômes sont le plus souvent moins marqués que chez les bovins. Les onglons sont souvent plus touchés que la bouche. Les symptômes suivants sont caractéristiques : boiterie aiguë, les animaux sont souvent couchés et mort soudaine suite aux lésions de la musculature cardiaque, principalement chez les porcelets.

Moutons/chèvres : l'évolution est souvent bénigne et la formation d'aphtes est moins marquée.

4 Répartition géographique

La Suisse est officiellement reconnue indemne de FA. Le dernier cas de FA en Suisse a été enregistré en 1980. La FA reste endémique dans certaines parties de la Turquie et dans de nombreux pays

d'Afrique et d'Asie. Les informations concernant le statut FA peuvent être consultées sur le site internet de l'[OMSA](#).

Des informations sur la situation actuelle dans les pays concernés sont disponibles sur [le site internet de l'OSAV](#).

5 Épidémiologie

Le virus est déjà excrété pendant la période d'incubation. La transmission s'effectue par contact direct ou indirect, comme par ex. les équipements contaminés (abreuvoirs, machine à traire), les aiguilles d'injection, les véhicules de transport, les personnes, la semence et par ingestion de déchets de viande/produits laitiers contenant le virus. Toutes les sécrétions et excréments contiennent du virus. Le virus de la FA peut survivre longtemps dans les aérosols et, en conditions optimales, peut être ainsi propagé sur de longues distances (par climat humide et froid, par vent faible laminaire dans les zones dépourvues de relief). Propagation rapide à tout l'effectif en cas de foyer dans un troupeau de porcs ou de bovins, propagation moins importante chez les petits ruminants. Le virus peut circuler assez longtemps de manière inapparente chez les petits ruminants.

6 Diagnostic de suspicion

Il y a une forte suspicion clinique de FA dès lors que l'on observe chez plusieurs animaux d'un même troupeau en l'espace de peu de temps (1 à 3 jours) l'apparition de fièvre avec salivation due à la présence d'aphtes sur le mufler, la langue et les muqueuses buccales ou de fièvre avec boiterie/piétinement dus aux lésions dans la région du bourrelet coronaire ou de l'espace interdigité. Le détachement de l'épithélium lié à une perte de tissu importante est un signe typique. Le diagnostic définitif ne peut être posé qu'après prélèvement d'échantillons par un vétérinaire officiel (avec la trousse d'urgence en cas d'épizootie) et analyses en laboratoire (mise en évidence du génome du virus/sérologie). En attendant les résultats des analyses, les mesures de police des épizooties prévues par la réglementation (art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties) doivent être prises.

7 Examen d'exclusion

En cas de problèmes dans un troupeau présentant des symptômes semblables à ceux de la FA, mais sans la combinaison de symptômes évoqués plus haut, des échantillons peuvent être prélevés également par des vétérinaires non officiels, en concertation avec l'IVI, afin d'exclure une infection par le virus de la FA. Dans ce cas, aucune des mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

8 Diagnostics différentiels

Diagnostics différentiels (DD) importants en Europe :

Porcs : maladie vésiculeuse du porc, entérovirus porcins 9 et 10.

Bovins : maladie de la langue bleue, maladie des muqueuses (*Mucosal Disease, MD*), coryza gangréneux, stomatite papuleuse bovine, IBR.

Moutons : ecthyma contagieux (orf), clavelée et variole caprine, maladie de la langue bleue, piétin. Autres diagnostics différentiels : blessures dues à des substances corrosives, traumatismes, photosensibilisation.

9 Prophylaxie immunitaire

Dans l'UE, une vaccination d'urgence est possible en cas d'apparition d'un foyer, mais elle est soumise à autorisation. La vaccination est interdite en Suisse depuis 1991. La Suisse possède sa propre banque de vaccins d'urgence contre la fièvre aphteuse, qui est régulièrement adaptée à la menace la plus récente.

10 Prélèvements

Cas de suspicion : prélèvement d'échantillons uniquement par un vétérinaire officiel, qui doit utiliser pour cela la trousse d'urgence en cas d'épizootie.

Prélèvement d'échantillons : **liquide contenu dans les aphtes, tissu épithélial et salive** et en plus, sang entier (sérum) et sang EDTA de trois animaux présentant des symptômes cliniques. Chez les jeunes animaux morts : tissu prélevé sur les amygdales ou la musculature cardiaque. Chez le porc, en plus, échantillons de fèces natives (DD de la SVD). Envoi des échantillons à l'IVI par coursier.

Examen d'exclusion : après consultation de l'IVI. Prélèvement d'échantillons : liquide contenu dans les aphtes, tissu épithélial et salive et en plus, sang entier (sérum) et sang EDTA (DD de la maladie de la langue bleue) de trois animaux présentant des symptômes cliniques. Chez les jeunes animaux morts : tissu prélevé sur les amygdales ou la musculature cardiaque. Chez le porc, en plus, échantillons de fèces natives (DD SVD). Envoi des échantillons à l'IVI par coursier).

11 Bases légales

Épizootie hautement contagieuse, art. 77 à 98 et art. 99 à 103 OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, ch. 1.1.1, OHyAb).